

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1586 :

RHS Rangama - Approbation du bilan de l'opération et modalités de financement

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1586-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Affaire n°33/1586 : RHS Rangama - Approbation du bilan de l'opération et modalités de financement.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle au Conseil que par l'affaire n°20/1063, reçue en sous-préfecture de Saint-Pierre le 02 août 2016, la commune de Saint-Pierre a approuvé le lancement et la signature de la convention de mandat confiée à la SEDRE pour les études et travaux relatifs à l'opération - RHS Bois d'Olives -Chemin Rangama.

La spécificité de cette opération représentée par de fortes contraintes du site et la présence de 19 familles aux revenus modestes, occupants sans titres, a été reconnue par le comité CTH RHI du 24 avril 2016 qui a accordé une subvention à l'opération.

Au regard des récentes mises à jour du bilan prévisionnel de l'opération, dont les dépenses et recettes sont arrêtées à la somme de **1 052 001,71€ HT**, il convient de revoir les modalités de financement prévisionnel de l'opération.

Le contexte financier :

La délibération du Conseil Municipal du **26 Mai 2016** actait les éléments suivants :

Bilan financier prévisionnel - Mai 2016

- Dépenses prévisionnelles : 891 935€ H.T
- Recettes prévisionnelles (vente des parcelles) : 394 720€ H.T
- Déficit : 497 215€ H.T

Plan de financement retenu en Mai 2016 :

- Recettes foncières : 394 720€ HT
- Subvention Etat type « RHS » : 298 329€ HT
- Participation communale : 198 886€ HT

Avancement de l'opération au 10/06/2024

Depuis le dernier CRAM au 30 juin 2022 approuvé en Conseil Municipal le **14 novembre 2022**, l'opération a été marquée par les événements suivants :

- **L'obtention du Permis d'Aménager en avril 2023.**
- **La validation du DCE en mars 2023.**
- **Le lancement d'une première consultation pour les travaux** en mai 2023, déclarée infructueuse dans un premier temps car les offres réceptionnées s'élevaient à plus de 50% au-dessus de l'estimation du MOE. Suite à une nouvelle consultation travaux, sur la base d'un DCE plus optimisé, en novembre 2023, une nouvelle offre a été retenue par la ville en Mai 2024, pour un montant des travaux arrêté à la somme de 625 433.06 € TTC. (soit une augmentation +26% par rapport aux estimations initiales du MOE pour le même programme de travaux)
- **Le dépôt auprès de la DEAL, du dossier de réengagement de la subvention LBU, le 22 mai 2024.**

La situation financière actualisée au 10 juin 2024 :

Bilan financier prévisionnel – Juin 2024

Les dépenses du bilan prévisionnel d'aménagement actualisées se déclinent comme suit :

- Dépenses de l'opération : **1 052 001,71€ HT (soit une augmentation de 25 % par rapport au bilan prévisionnel de 2016)**

Dépenses éligibles retenues par le comité technique départemental-RHI (CTD-RHI) :

1 052 00,71€ HT – 40 000€ HT (coût du jardin partagé non éligible) = 1 012 001,71€ HT

Boîte de réception Legiprefecture
974-219740164-20240625-35-1586-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

- Recettes prévisionnelles de l'opération : **389 889,40€ HT** (suivant la délibération du conseil municipal du 28 avril 2022 fixant les nouvelles modalités de cession foncières aux familles suivant les recommandations de la loi Letchimy).

- Le nouveau déficit de l'opération est de : **622 112,31€ H.T**

Le Plan de financement prévisionnel - Juin 2024

- Recettes foncières : **389 889,40€ HT**

- Subvention Etat « RHS » retenue par le CTD RHi du 24 avril 2024 : **373 267,39€ HT**, (soit une augmentation de +25% par rapport au précédent plan de financement).

Pour rappel, la ville a déjà touché une avance de **14 916.45€ HT**.

Le montant de la subvention après déduction de l'avance sera de : **358 350.94 € HT**

- Participation communale : **248 844,92€ HT** soit une augmentation de 49 958.92 € par rapport au précédent bilan.

Sur la base des éléments présentés,

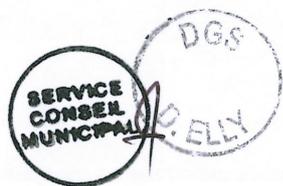
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER le programme des travaux d'aménagement réactualisé resté inchangé.**

- **D'APPROUVER le bilan financier opérationnel et le plan de financement de l'opération actualisé au 10 juin 2024.**

- **D'APPROUVER la participation communale au déficit de l'opération d'aménagement pour un montant de 248 844,92€ H.T.**

- **D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment le plan de financement et la convention de participation de l'Etat pour un montant de 373 267,39€ H.T.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1586-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024